

Objectifs du cours :

- Discuter de la pertinence, de l'apport et des limites du droit international de l'environnement pour répondre aux enjeux environnementaux globaux.
- Présenter les différents domaines dans lesquels se déploie le droit international de l'environnement.
- Familiariser les étudiants avec l'évolution du droit international de l'environnement et ses différentes phases.
- Présenter les différentes institutions et acteurs qui prennent part au développement et la mobilisation du droit international de l'environnement.
- Présenter et familiariser les étudiants avec les grands principes du droit international de l'environnement.
- Présenter les processus de négociation en matière de droit international de l'environnement.
- Familiariser les étudiants avec plusieurs exemples de régimes de droit international de l'environnement en matière de protection de la nature et de lutte contre les pollutions.
- Familiariser les étudiant(e)s avec les différentes bases de données et sources d'informations disponibles dans le champ du droit international de l'environnement.

Description du cours :

Les sociétés humaines sont confrontées à un ensemble de défis environnementaux sans précédents (érosion de la biodiversité, pollutions, changements climatiques, etc.) dont les effets sont de plus en plus visibles et préjudiciables tant pour la planète que pour les populations humaines.

Ce cours se veut une introduction aux réponses juridiques développées par la communauté internationale face à ces défis multiples et globaux. Nous étudierons notamment : les acteurs et les institutions qui participent au développement et à la mobilisation du droit international de l'environnement, les grands principes qui structurent le droit international de l'environnement, ainsi que plusieurs exemples des régimes de protection de la nature et de lutte contre les pollutions.

Méthodes d'enseignement :

Afin de permettre à l'étudiante ou à l'étudiant d'atteindre ces objectifs, les méthodes d'enseignement suivantes seront utilisées dans le but de favoriser son apprentissage :

- Enseignement magistral avec participation des étudiant.es (discussions, débats, mises en situation).
- Simulation en classe.
- Travail de groupe en classe sur les instruments juridiques du droit international.

Méthode d'évaluation :

Remise d'un rapport préalable à la simulation (en groupe) : 20 %

Examen final : travail maison : 48 heures : 80 % (préjudiciable)

Principaux instruments de travail :

- Jurisclasseur du Québec droit public – Droit de l'environnement, Fascicule 1 : Droit international de l'environnement. Disponible en ligne sur LexisNexis QuickLaw.
- Ressources en ligne partagées sur Blackboard.